



CTE - 005M

C. P. Consultations particulières et auditions publiques  
sur le document intitulé : Consultation sur la cible de réduction  
des émissions de gaz à effet de serre du Québec

## Consultation sur la cible de réduction des émissions de gaz à effet de serre du Québec

### MÉMOIRE

« Agir pour le climat, c'est faire gagner le Québec »

Déposé à la Commission des transports et de l'environnement  
le 24 novembre 2025.



Regroupement national  
des conseils régionaux  
de l'environnement

La **force d'un réseau** au service  
de l'**environnement** et du **développement durable**



## Recherche

Mohamed Ait Bouzakri, Chargé de projets en transition énergétique, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Mireille Asselin, Architecte, Vice-présidente aux enjeux stratégiques, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec - Présidente, Conseil régional de l'environnement de Lanaudière

Benoit Delage, Directeur général, Conseil régional de l'environnement et du développement durable de l'Outaouais

Bérénice La Selve, Rechercheur-analyste, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

Patrick Morin, Directeur général, Conseil régional de l'environnement du Bas-Saint-Laurent

Alexandre Turgeon, Directeur général, Conseil régional de l'environnement - Capitale-Nationale

Martin Vaillancourt, Directeur général, Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec

## Rédaction

Étienne Pomerleau-Landry, Conseiller principal, COPTICOM, Stratégies et relations publiques

**Regroupement national  
des conseils régionaux de l'environnement du Québec**  
Maison du développement durable #380A  
50, rue Sainte-Catherine Ouest  
Montréal, QC, H2X 3V4  
514 861-7022  
[www.rncreq.org](http://www.rncreq.org)

# Table des matières

Présentation du RNCREQ et des CRE.....	4
Sommaire des recommandations.....	5
Introduction.....	6
<b>Orientation 1. Faire de la décarbonation un projet de société gagnant et mobilisateur pour le Québec.....</b>	<b>7</b>
Moins de moteurs, plus de bonheur : quand la mobilité durable transforme Montréal.....	8
<b>Orientation 2. Rehausser la cible 2030 : remettre le Québec dans la course internationale.....</b>	<b>10</b>
Infrastructures vertes : transformer nos milieux de vie dans la Capitale-Nationale.....	11
<b>Orientation 3. Se doter d'une vision à long terme en incluant des jalons en 2035 et 2040 ainsi qu'une cible de carboneutralité dès 2045.....</b>	<b>12</b>
Symbiose agroalimentaire Montérégie : transformer les résidus en richesse locale.....	14
<b>Orientation 4. Une gouvernance climatique moderne : des budgets carbone québécois et des feuilles de route sectorielles.....</b>	<b>15</b>
Plan de transition énergétique de l'Outaouais : une région pionnière vers la décarbonation.....	17
<b>Orientation 5. Encadrer le recours à la séquestration du carbone comme levier complémentaire et déployé de manière graduelle et prudente.....</b>	<b>18</b>
Inventaire Carbone : mettre en lumière la puissance cachée des milieux humides au Centre-du-Québec et partout ailleurs.....	19
Conclusion.....	21
Annexe - Initiatives régionales additionnelles des CRE.....	22
Bibliographie.....	28

# Présentation du RNCREQ et des CRE

Les Conseils régionaux de l'environnement (CRE) existent au Québec depuis plus de 50 ans. Les dix-sept CRE sont nés du désir de groupes environnementaux de créer un organisme régional de concertation en environnement. Les premiers CRE ont été mis sur pied au début des années 70 au Saguenay-Lac-Saint-Jean et dans l'Est-du-Québec (Bas-Saint-Laurent, Gaspésie). Au fil des ans, chaque région administrative (sauf le Nord-du-Québec) s'est donné son propre CRE, le dix-septième ayant été fondé en 2023 aux Îles-de-la-Madeleine.

Présents aujourd'hui sur tout le territoire (sauf dans le Nord-du-Québec), les dix-sept CRE interviennent en faveur de la protection et de l'amélioration de l'environnement dans chacune des régions du Québec. Par leurs actions, ils favorisent l'intégration des préoccupations environnementales dans les processus de développement et contribuent à harmoniser la préservation de l'environnement, l'équité sociale et le développement économique. Ils privilégient une approche constructive axée sur les solutions, par la concertation, l'éducation et la sensibilisation, en tenant compte des réalités locales et régionales. Ils défendent des valeurs fondamentales comme la solidarité, l'équité et le respect.

Par leurs actions, les CRE contribuent à harmoniser qualité de l'environnement, équité sociale et développement économique.

Organismes autonomes issus du milieu, les CRE sont reconnus comme des interlocuteurs privilégiés du gouvernement sur les questions environnementales. Ils ont également le mandat de contribuer à la définition d'une vision globale du développement durable au Québec et de favoriser la concertation entre les organisations de leur région. Les CRE comptent ensemble près de 1 500 membres – principalement des groupes environnementaux, des organismes parapublics et municipaux, ainsi que des citoyen.ne.s et des entreprises.

## Le RNCREQ : un réseau unique d'acteurs influents dans le domaine de l'environnement

Fondé en 1991, le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) a, quant à lui, pour mission de contribuer au développement et à la promotion d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions publiques en leur nom. Reconnu pour la rigueur de ses interventions, le RNCREQ œuvre dans la plupart des grands dossiers environnementaux : changements climatiques, protection de la biodiversité, matières résiduelles, santé des lacs, gestion de l'eau, énergie, forêts, etc.

Le RNCREQ a pour mission de contribuer à la définition d'une vision nationale du développement durable au Québec, de représenter l'ensemble des CRE et d'émettre des opinions en leur nom.

Au fil des années, le Regroupement des CRE a développé une expertise qui non seulement alimente les consultations et les débats publics mais qui lui permet aussi de contribuer aux initiatives locales et d'accompagner les décideurs régionaux dans leurs démarches vers un développement durable.

# Sommaire des recommandations

## **Orientation 1. Faire de la décarbonation un projet de société gagnant et mobilisateur pour le Québec**

- Rehausser l'ambition climatique du Québec en s'appuyant systématiquement sur les meilleures données scientifiques disponibles.
- Intégrer une analyse rigoureuse des bénéfices socio-économiques de l'action climatique dans tout exercice de planification.
- Structurer les communications publiques autour d'un récit mobilisateur et cohérent pour soutenir l'engagement citoyen et régional.

## **Orientation 2. Remettre le Québec dans la course internationale en rehaussant sa cible 2030**

- Rehausser la cible 2030 pour la rapprocher de celles des juridictions chefs de file.
- Adopter une cible fondée sur des réductions réelles d'émissions et non sur des compensations.
- Publier une mise à jour transparente et complète des projections d'émissions pour 2030 et au-delà.
- Maintenir l'obligation d'allouer 100% des sommes du marché du carbone via le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) à la réduction de notre dette climatique (projet de loi 7).

## **Orientation 3. Se doter d'une vision à long terme en incluant des jalons en 2035 et 2040, ainsi qu'une cible de carboneutralité dès 2045**

- Devancer la cible de carboneutralité à 2045, en cohérence avec les meilleures juridictions, l'inscrire dans notre corpus législatif et l'adopter par décret.
- Adopter officiellement une trajectoire de décarbonation fondée sur des jalons intermédiaires obligatoires (2035 et 2040).
- Intégrer la séquestration carbone dans nos cibles de réduction de GES.

## **Orientation 4. Moderniser la gouvernance climatique par des budgets carbone québécois et des feuilles de route sectorielles**

- Adopter le premier budget carbone québécois quinquennal dès le prochain plan de mise en œuvre, suivi de budgets carbone quinquennaux jusqu'à l'atteinte de la décarbonation.
- Développer et mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs, des feuilles de route sectorielles appuyées sur une planification intégrée climat-énergie-air à l'échelle régionale, et assorties d'une reddition de comptes annuelle.
- Introduire une évaluation climatique obligatoire pour tout investissement public majeur.

## **Orientation 5. Encadrer le recours à la séquestration du carbone comme levier complémentaire et déployé de manière graduelle et prudente**

- Adopter une stratégie de séquestration du carbone explicitant clairement les limites et mises en garde, potentiels et conditions de déploiement graduel et prudente.
- Prioriser les solutions naturelles et limiter les crédits compensatoires à des pratiques rigoureusement vérifiées.
- Établir une cible de carboneutralité et des jalons intermédiaires pour le secteur Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF) afin d'en faire un contributeur net à la réduction des émissions.

# Introduction

Le Québec se trouve à un moment charnière de son histoire climatique et économique. Les dernières années ont été marquées par une accélération sans précédent des impacts du réchauffement, mais aussi par l'émergence d'un ensemble de solutions, d'innovations et de collaborations régionales qui démontrent qu'un avenir plus résilient et plus juste est non seulement possible, mais à portée de main. Le Regroupement national des conseils régionaux de l'environnement du Québec (RNCREQ) souhaite, par le présent mémoire, affirmer une posture claire : **celle d'un Québec ambitieux, cohérent et gagnant**, qui choisit de se doter d'une trajectoire climatique à la hauteur de son potentiel collectif.

Au moment où le discours gouvernemental tend à prôner un « réalisme » qui, trop souvent, démobilise plus qu'il ne rassemble, le RNCREQ propose une autre voie. Une voie proactive, structurante, appuyée sur la science et inspirée des meilleures pratiques internationales. Une voie où l'ambition climatique n'est pas perçue comme une contrainte, mais comme **un levier de prospérité, de sécurité collective et d'équité**. Une voie où les régions du Québec – territoires d'innovation, de résilience et de créativité – sont reconnues comme des vecteurs essentiels de la transition.

L'approche proposée dans ce mémoire est donc résolument tournée vers l'action, la cohérence et la mobilisation. Elle reflète l'esprit d'entrepreneur public que le RNCREQ souhaite insuffler à l'État québécois : une approche qui s'appuie sur une concertation forte, sur des mécanismes de gouvernance éprouvés et sur une trajectoire claire permettant à chacun – citoyens, municipalités, entreprises, institutions et organismes – de contribuer pleinement à la réussite collective.

Le RNCREQ s'appuie, pour élaborer ses recommandations, sur les analyses rigoureuses du Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC), sur les meilleures données scientifiques disponibles et sur l'expertise territoriale des conseils régionaux de l'environnement (CRE). Cette combinaison – science, gouvernance et ancrage régional – constitue le socle des propositions présentées dans ce mémoire, qui se veulent à la fois :

- **Ambitieuses**, parce que l'ampleur de la crise climatique l'exige, mais aussi parce que l'opportunité stratégique pour le Québec de bâtir un projet de société cohérent et mobilisateur n'a jamais été aussi grande ;
- **Cohérentes**, parce qu'elles reprennent des mécanismes de gouvernance solides, largement inspirés du CCCC et de ce qui se fait de mieux à l'international ;
- **Rassembleuses**, parce qu'elles mettent de l'avant des retombées concrètes pour l'ensemble des Québécoises et Québécois, dans toutes les régions, et s'inscrivent dans une vision intégrée considérant simultanément les dimensions environnementales, économiques et sociales.

Ce mémoire présente d'abord le contexte climatique, économique et social dans lequel s'inscrit la révision de la cible du Québec, puis propose cinq orientations structurantes, chacune déclinées en recommandations spécifiques :

- Faire de la décarbonation un projet de société gagnant et mobilisateur pour le Québec ;
- Remettre le Québec dans la course internationale en rehaussant sa cible 2030 ;
- Se doter d'une vision à long terme en incluant des jalons en 2035 et 2040, ainsi qu'une cible de carboneutralité dès 2045 ;
- Moderniser la gouvernance climatique par des budgets carbone québécois et des feuilles de route sectorielles ;
- Encadrer le recours à la séquestration du carbone comme levier complémentaire et déployé de manière graduelle et prudente.

En filigrane, ce mémoire met également en lumière **les initiatives régionales exemplaires des conseils régionaux en environnement (CRE)** qui démontrent que la transition climatique n'est pas un abstrait, mais une réalité concrète qui se déploie partout au Québec. Ces expériences, fruits de collaborations locales solides, montrent une chose : **quand le Québec se donne les moyens d'agir, il réussit**.

Le RNCREQ invite donc l'État québécois à adopter le même esprit gagnant que celui qui anime les régions. Car l'ambition climatique n'est pas un luxe ni un exercice symbolique : **c'est une condition essentielle pour assurer la sécurité, la prospérité et l'autonomie du Québec** dans les décennies à venir.

## **Orientation 1. Faire de la décarbonation un projet de société gagnant et mobilisateur pour le Québec**

Le Québec fait face à une réalité incontournable : les impacts climatiques s'intensifient plus rapidement que prévu, et leurs conséquences économiques, sociales et environnementales se multiplient dans l'ensemble des régions. Les records de chaleur, les événements météorologiques extrêmes, les pressions croissantes sur les finances publiques et les infrastructures, la montée des inégalités et les perturbations qui touchent les secteurs clés – de l'agriculture aux transports – rappellent que l'inaction est désormais la stratégie la plus coûteuse. Dans ce contexte, **rehausser l'ambition climatique n'est pas un geste symbolique, mais un impératif de sécurité collective et de résilience de nos régions.**

Pour le RNCREQ, l'ambition climatique est synonyme de protection, d'équité et de liberté : la liberté pour les Québécoises et Québécois de vivre dans des milieux sécuritaires ; la liberté économique de saisir les opportunités liées à la transition ; et la liberté politique de maintenir un leadership crédible sur la scène internationale. C'est également un choix stratégique destiné à réduire les coûts futurs, protéger les revenus des ménages, soutenir la compétitivité des entreprises et assurer la viabilité des finances publiques.

Les fondations scientifiques qui soutiennent cet impératif sont claires et largement documentées: l'année 2024 a été la plus chaude jamais enregistrée sur la planète, et 2025 s'inscrit dans la même trajectoire (OMM, 2025). Au Québec, la température moyenne excède désormais de près de 4 °C la moyenne du XXe siècle (Gouvernement du Québec, 2025). Les phénomènes extrêmes – inondations, feux de forêt, sécheresses, pénurie d'eau potable, tempêtes – se multiplient et affectent toutes les régions. Depuis 2000, le coût moyen des dommages assurables double tous les cinq ans (MELCCFP, 2024a). Sans une accélération marquée de l'action climatique, les pertes économiques se chiffreront en dizaines de milliards de dollars d'ici quelques années.

Comme le rappelle avec éloquence le dernier avis du Comité consultatif sur les changements climatiques, **les coûts de notre inaction dépasseront largement les investissements nécessaires pour transformer notre société.**

**L'ambition climatique est d'abord un choix stratégique, ainsi qu'un levier d'influence et de souveraineté. Même si l'on mettait de côté tous les co-bénéfices associés à ce projet de société, ce choix rapportera plus qu'il ne coûte aux ménages, aux entreprises et au Québec tout entier.**

L'enjeu n'est donc plus de débattre de l'ampleur de la crise, mais de déterminer la trajectoire et d'investir dans les moyens qui permettront au Québec de **réduire sa vulnérabilité à la menace, d'optimiser ses investissements et de préserver sa capacité collective d'agir et d'assumer nos choix.**

Selon les analyses scientifiques, les mesures d'atténuation ont **des co-bénéfices immédiats et mesurables** : amélioration de la santé publique, réduction de la pollution atmosphérique, baisse des dépenses énergétiques, hausse de la productivité, création d'emplois de qualité et acquisition de nouvelles compétences, renforcement des infrastructures et attraction d'investissements stratégiques. Les politiques climatiques les plus efficaces combinent une tarification juste, des normes ambitieuses, des investissements structurants et une gouvernance cohérente – autant de leviers à la portée du Québec.

De plus, **l'ambition climatique est un moteur de justice sociale pour toutes les régions du Québec**. Une transition juste, appuyée sur des mécanismes de redistribution et des programmes adaptés aux réalités locales, permet de sécuriser de nouveaux débouchés professionnels, de réduire les inégalités, d'améliorer les conditions de logement, d'augmenter l'accès aux services essentiels et de renforcer la résilience régionale. Elle permet également de reconnaître le rôle crucial des municipalités, des MRC, des organismes locaux et des acteurs territoriaux, qui portent à bout de bras des solutions concrètes dans toutes les régions du Québec.

**Le RNCREQ attend du Gouvernement du Québec un rôle clair dans le rehaussement de l'ambition climatique**. Ces signaux - tant financiers que légaux, réglementaires ou politiques - permettraient de lever les obstacles à l'action :

- Une exemplarité et une cohérence de l'État dans ses signaux budgétaires et fiscaux pour aligner les investissements publics et privés avec l'ambition climatique ;
- Des dividendes visibles pour les citoyens qui posent des gestes pour le climat ;
- L'internalisation des coûts environnementaux.

Par exemple, le Gouvernement du Québec est appelé à **prendre des décisions qui mettent fin au développement d'infrastructures contribuant à éloigner le Québec de sa trajectoire climatique**, tout en privilégiant des infrastructures cohérentes avec la sobriété carbone. Cela passe notamment par des investissements stratégiques dans le transport collectif et par des mesures favorisant la réduction des déplacements en auto-solo en aménagement du territoire.

### Moins de moteurs, plus de bonheur : quand la mobilité durable transforme Montréal

Partenaires: CRE-Montréal, éco-quartiers et arrondissements de  
Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville

Période: 2026

Dans les arrondissements Mercier-Hochelaga-Maisonneuve et Ahuntsic-Cartierville, le programme pilote « Moins de moteurs, plus de bonheur » accompagnera 400 ménages volontaires vers des habitudes de mobilité durable, tout en sensibilisant 10 000 foyers. L'objectif : montrer qu'une transition écologique accessible peut améliorer le quotidien et renforcer les communautés.

Grâce à un accompagnement personnalisé et à l'aménagement d'infrastructures adaptées, le projet générera des résultats concrets : 5 624 t eq. CO<sub>2</sub> évitées grâce à la réduction de l'utilisation de l'automobile individuelle, plus de pistes cyclables sécurisées, des trottoirs élargis, des espaces verts et une ville plus résiliente face aux îlots de chaleur.

Mais le vrai succès est humain : ces familles redécouvrent la marche et le vélo, partagent leurs trajets et s'approprient leur quartier. Ce programme montre que réduire notre dépendance à la voiture peut à la fois protéger le climat, améliorer la qualité de vie et inspirer d'autres communautés à agir.

De même, comme le rappelle le Comité consultatif sur les changements climatiques, **nos décisions collectives et individuelles devraient s'appuyer sur une séquence des priorités** : la sobriété avant l'efficacité énergétique, elle-même priorisée avant l'électrification des usages. Cela représente la voie à

suivre pour réduire notre vulnérabilité énergétique et, à plus long terme, permettre une meilleure maîtrise des coûts énergétiques, une réduction de l'exposition aux hausses de prix des combustibles fossiles et une plus grande stabilité de l'inflation. L'action climatique ne se limite donc pas à une question environnementale ; elle est directement liée à la sécurité économique et sociale des Québécoises et Québécois.

Dans le contexte international actuel, où plusieurs juridictions accélèrent leur action climatique, **le Québec doit également préserver son influence et sa crédibilité, et faire du climat un levier de compétitivité et distinction sur les marchés.** Les partenaires européens et asiatiques rehaussent leurs exigences réglementaires, ce qui crée de nouvelles pressions commerciales et industrielles. Le RNCREQ considère que **le Québec a tout avantage à aligner ses ambitions sur le peloton de tête**, non seulement pour réduire ses émissions, mais aussi pour maintenir son attractivité économique.

**Les analyses économiques confirment par ailleurs qu'agir tôt coûte moins cher que de réagir tard.** À l'échelle canadienne, les pertes économiques annuelles liées aux impacts climatiques devraient atteindre 25 milliards dès 2025 et dépasser 100 milliards d'ici 2050, si l'action demeure insuffisante (Institut climatique du Canada, 2022). À l'échelle internationale, l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) et le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) estiment qu'une réduction substantielle du risque climatique pourrait générer une hausse du PIB de 3 % à l'horizon 2050 et de 13 % à l'horizon 2100. Au Québec, la valeur des services écosystémiques – essentiels à notre sécurité alimentaire, à notre santé et à notre économie – est directement menacée par l'inaction.

Enfin, **l'ambition climatique est aussi un enjeu de responsabilité démocratique.** Dans son avis consultatif sur les obligations des États en matière de changement climatique de juillet 2025, la Cour internationale de Justice rappelle que les États doivent adopter, en fonction de la science, **le niveau d'ambition le plus élevé possible** – soit le scénario de limiter à 1,5 °C l'augmentation moyenne d'ici la fin du siècle, et mettre en œuvre toutes les mesures appropriées pour atteindre leurs objectifs.

**Pour le Québec, cela signifie de se doter d'une trajectoire crédible, compatible avec le scénario 1,5 °C, appuyée sur des mécanismes solides et capable de regagner la confiance du public.**

Pour toutes ces raisons, le RNCREQ considère que **le rehaussement de l'ambition climatique est un choix pragmatique et responsable**, qui protège l'avenir du Québec et consolide le dynamisme de ses régions. L'ambition climatique n'est pas une charge à supporter : c'est une assurance collective et un moteur de prospérité.

**Le RNCREQ recommande les actions suivantes :**

**Rehausser l'ambition climatique du Québec en s'appuyant systématiquement sur les meilleures données scientifiques disponibles.**

**Intégrer une analyse rigoureuse des bénéfices socio-économiques de l'action climatique dans tout exercice de planification.**

**Structurer les communications publiques autour d'un récit mobilisateur et cohérent pour soutenir l'engagement citoyen et régional.**

## Orientation 2. Rehausser la cible 2030 : remettre le Québec dans la course internationale

La révision de la cible climatique 2030 représente un moment déterminant pour le leadership climatique du Québec. Depuis 2015, plusieurs juridictions comparables ont substantiellement élevé leurs ambitions : l'Union européenne vise maintenant une réduction de 55 % à l'horizon 2030, la Suède 63 %, l'Allemagne 65 %, l'Angleterre 68 % et la France 50 %. Même la Californie – partenaire du Québec dans le marché du carbone – se situe aujourd'hui entre 40 % et 48 %. Or, ces États agissent ainsi pour une raison simple : **toutes les plus récentes analyses scientifiques et basées sur le principe d'équité internationale de l'Accord de Paris indiquent qu'un effort accru serait nécessaire pour demeurer aligné sur une trajectoire compatible avec la limitation du réchauffement à 1,5 °C.**

**Pour le RNCREQ, la cible à l'horizon 2030 est plus qu'un chiffre : c'est un signal stratégique qui influence la mobilisation du public, les choix d'investissement des entreprises, la compétitivité des régions et la position du Québec sur la scène internationale.**

**Une cible insuffisamment ambitieuse risque d'envoyer un message de stagnation ou de désengagement à un moment où la transition mondiale s'accélère. Et même si certains pays reculent, ce n'est pas une raison pour que le Québec se compare aux moins ambitieux : il doit se mesurer aux meilleurs, ceux qui offrent aux investisseurs la prévisibilité, la cohérence et l'ambition qu'ils recherchent.**

L'état réel des émissions québécoises le confirme : pour atteindre la cible actuelle de -37,5 %, le Québec doit réduire environ **15,4 Mt éq. CO<sub>2</sub>** entre 2024 et 2030 – un effort équivalent à l'ensemble des réductions réalisées depuis 1990. Sur une base annuelle, cela signifie réduire près de **2,2 Mt par année**, soit plus du double du rythme historique. Cette réalité démontre que la cible actuelle est déjà ambitieuse, mais aussi que l'ampleur de l'effort requis impose au gouvernement une obligation de cohérence, de transparence et de mobilisation accrue.

La question qui se pose n'est donc pas seulement : « **Pouvons-nous viser plus haut?** » mais plutôt : « **Quel signal voulons-nous envoyer quant à notre rôle dans la lutte climatique internationale?** »

Pour le RNCREQ, viser plus haut est essentiel, même si le Québec n'est pas en position d'atteindre parfaitement une cible plus élevée d'ici 2030. Les trajectoires climatiques reconnues par le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) et l'OCDE montrent que, pour demeurer sur une voie compatible avec 1,5 °C, une réduction globale d'environ **45 % à l'horizon 2030** (référence 1990) serait nécessaire. Cette donnée n'est pas une obligation absolue, mais elle représente une boussole scientifique. Elle sert à guider les gouvernements et les investissements pour qu'ils ajustent leur trajectoire plutôt que de la diluer.

**Le dernier avis du CCCC porte une position rigoureuse et pragmatique à ce sujet, que le RNCREQ endosse.** Il reconnaît que le Québec ne parviendra probablement pas à réduire ses émissions de 45 % d'ici 2030, mais cela ne devrait pas nous empêcher d'adopter une cible plus élevée. Le CCCC rappelle que l'objectif climatique doit porter sur **les émissions cumulées** – et qu'un écart temporaire avant 2030 peut être compensé par une accélération post-2030, à condition d'adopter dès maintenant une trajectoire cohérente, ambitieuse et crédible. En ce sens, **le RNCREQ appuie la recommandation du Comité consultatif sur les changements climatiques de viser une fourchette située entre -37,5 % et 45 % d'ici 2030.**

Ainsi, pour demeurer aligné sur 1,5 °C, **le Québec doit rehausser sa cible 2030.**

**Le choix n'est pas entre ambition et réalisme : le choix véritable est entre une ambition ordonnée, structurée, assumée, ou un rattrapage précipité et beaucoup plus coûteux dans les années 2030 et 2040.**

Le Québec possède pourtant des atouts considérables :

- Des émissions par habitant parmi les plus faibles en Amérique du Nord (9,1 t éq. CO<sub>2</sub>)<sup>12</sup> ;
- Un réseau d'électricité largement décarboné ;
- Des secteurs et des acteurs économiques déjà engagés dans la transition, incluant un réseau établi dans toutes les régions du Québec – dont les CRE – capable d'appuyer rapidement la mobilisation des acteurs locaux ;
- Un marché du carbone offrant des leviers de réduction.

Or, ces atouts ne devraient pas être utilisés comme des excuses pour justifier une lente mise en action. Au contraire, car ils risqueraient d'être affaiblis si la cible demeure en-deçà du peloton de tête. Car l'ambition climatique n'est pas seulement une question de réduction d'émissions : **c'est un facteur d'attractivité, un levier d'innovation et un signal économique fort.**

## Infrastructures vertes : transformer nos milieux de vie dans la Capitale-Nationale

*Partenaires: CRE Capitale-Nationale, municipalités, promoteurs et gestionnaires immobiliers, écoles et autres institutions, entreprises*  
**Infrastructures vertes : transformer nos milieux de vie dans la Capitale-Nationale**

*Partenaires: CRE Capitale-Nationale, municipalités, promoteurs et gestionnaires immobiliers, écoles et autres institutions, entreprises, industries.*

*Période: Depuis 2020.*

*Le CRE Capitale-Nationale accompagne plus de 100 acteurs – municipalités, promoteurs, écoles et entreprises – pour intégrer le verdissement et les infrastructures vertes dans leurs projets d'aménagement. Résultat : 7 150 végétaux plantés, dont 1 100 arbres et 50 projets de gestion durable des eaux pluviales réalisés, couvrant 13 750 m<sup>2</sup> de surfaces déminéralisées, soit l'équivalent de 960 places de stationnement réhabilitées en espaces verts.*

*Cette démarche ne transforme pas seulement l'espace urbain : elle capte des émissions de GES, réduit la dépendance aux infrastructures grises, améliore la santé physique et mentale, crée des îlots de fraîcheur, purifie l'air et filtre l'eau, tout en favorisant l'attractivité et la valeur des propriétés. es, industries.*

*Période: Depuis 2020.*

**Le CRE Capitale-Nationale accompagne plus de 100 acteurs – municipalités, promoteurs, écoles et entreprises – pour intégrer le verdissement et les infrastructures vertes dans leurs projets d'aménagement. Résultat : 7 150 végétaux plantés, dont 1 100 arbres et 50 projets de gestion durable des eaux pluviales réalisés, couvrant 13 750**

<sup>1</sup> En novembre 2025, l'Institut de la statistique du Québec rappelait que l'empreinte carbone réelle du Québec – celles des ménages, des exportations et de la société québécoise – a été à la hausse entre 2017 et 2021. Ce portrait plus complet du bilan des émissions de GES du Québec, puisque les données comprennent aussi celles liées aux activités et à la consommation des Québécois et des Québécoises, mais générées hors de notre territoire, permet de constater que l'empreinte carbone du Québec a par ailleurs augmenté de 7 % entre 2017 et 2021.

<sup>2</sup> Comme le rappelle l'avis du CCCC, bien que le Québec soit l'État en Amérique du Nord avec le plus faible niveau d'émission par personne, en faisant notamment mieux que l'Ontario avec 10,4 t éq. CO<sub>2</sub> et le Canada avec 18,0 t éq. CO<sub>2</sub>, il fait moins bien que des pays européens comme la France (5,9), l'Allemagne (9,0), le Royaume-Uni (5,9), la Suède (4,2) ou l'ensemble de l'Union européenne (7,6 t éq. CO<sub>2</sub>).

m<sup>2</sup> de surfaces déminéralisées, soit l'équivalent de 960 places de stationnement réhabilitées en espaces verts.

Cette démarche ne transforme pas seulement l'espace urbain : elle **capte des émissions de GES**, réduit la dépendance aux infrastructures grises, **améliore la santé physique et mentale**, crée des îlots de fraîcheur, purifie l'air et filtre l'eau, tout en favorisant **l'attractivité et la valeur des propriétés**.

Au cœur du succès : un accompagnement personnalisé qui met en lien acteurs, expertise technique et solutions adaptées à chaque projet. Les infrastructures vertes deviennent ainsi un levier concret pour des milieux de vie plus résilients, durables et agréables à habiter, démontrant que la transition écologique peut se déployer efficacement à l'échelle locale, avec des bénéfices environnementaux, sociaux et économiques mesurables.

Pour le RNCREQ, rehausser la cible 2030 est donc une recommandation cohérente, alignée sur la science, soutenue par les analyses du CCCC et essentielle pour faire du Québec un chef de file climatique dans le monde. C'est aussi un message de confiance envoyé aux régions, aux entreprises, aux municipalités et à l'ensemble des acteurs engagés dans la transition : **le Québec choisit de progresser, d'innover et de prospérer dans un monde qui se décarbone rapidement**.

Enfin, le RNCREQ profite de cette consultation sur la cible climatique du Québec pour demander au gouvernement du Québec de retirer de l'actuel Projet de loi 7, Loi sur l'efficacité et l'imputabilité, les dispositions qui permettraient de transférer les surplus du Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) vers le Fonds des générations et le Fonds des réseaux de transport terrestre (FORT). **Le RNCREQ est d'avis que les sommes du FECC doivent avoir qu'une seule mission : réduire notre dette climatique.**

**Le RNCREQ recommande les actions suivantes :**

**Rehausser la cible 2030 pour la rapprocher de celles des juridictions chefs de file.**

**Adopter une cible fondée sur des réductions réelles d'émissions et non sur des compensations.**

**Publier une mise à jour transparente et complète des projections d'émissions pour 2030 et au-delà.**

**Maintenir l'obligation d'allouer 100 % des sommes du marché du carbone via le Fonds d'électrification et de changements climatiques (FECC) à la réduction de notre dette climatique (projet de loi 7).**

## **Orientation 3. Se doter d'une vision à long terme en incluant des jalons en 2035 et 2040 ainsi qu'une cible de carboneutralité dès 2045**

Le Québec doit impérativement s'inscrire dans une trajectoire climatique claire, crédible et alignée sur les meilleures pratiques internationales. À l'heure actuelle, **aucune stratégie officielle de réduction des émissions post-2030 n'a encore été adoptée**, et la cible de carboneutralité – pourtant prévue dans les engagements climatiques du Québec – n'a pas été formalisée, ni dans le corpus législatif ni par décret.

Cette absence de cap à long terme limite la prévisibilité économique, complique la planification des investissements publics et privés et fragilise la capacité du Québec à demeurer un chef de file climatique.

Pour le RNCREQ, la solution est à la fois simple et structurante : **adopter une vision claire vers la carboneutralité, accompagnée de jalons intermédiaires aux cinq ans**, tels que proposés par le Comité consultatif sur les changements climatiques (CCCC). Cette approche donnerait de la cohérence à la politique climatique du Québec, renforcerait la crédibilité internationale de notre juridiction et offrirait aux acteurs économiques et régionaux un cadre prévisible pour planifier leurs investissements et leurs actions.

Les modélisations gouvernementales démontrent que l'atteinte d'une réduction de 85 % des émissions d'ici 2050 – avant séquestration – aurait des effets économiques modérés et que les gains seraient substantiels, surtout dans un contexte mondial misant sur le succès de l'Accord de Paris. L'enjeu n'est donc pas le coût de l'action climatique, mais bien celui de l'inaction. Sans accélération majeure, les pertes économiques, les dommages aux infrastructures, les impacts sanitaires et les perturbations environnementales viendront grever durablement les finances publiques et la prospérité des régions.

Dans ce contexte, le CCCC recommande au Québec d'adopter une trajectoire progressive, mais ambitieuse avec une réduction de **58,5 % des émissions en 2035 et de 70 % en 2040** (référence 1990), avant toute séquestration et excluant le secteur de l'Affectation des terres, changement d'affectation des terres et foresterie (ATCATF). Ces jalons permettent de baliser clairement l'effort collectif et de structurer les politiques publiques dans la durée. Ils constituent aussi un outil précieux pour orienter les investissements nécessaires dans les réseaux énergétiques, l'efficacité des bâtiments, la mobilité durable, la modernisation industrielle et l'innovation.

Toutefois, si le Québec n'est pas en mesure d'atteindre une réduction de 45 % d'ici 2030 – un scénario reconnu comme plausible par le CCCC – un ajustement est nécessaire pour respecter une trajectoire compatible avec 1,5 °C. Le CCCC propose alors un mécanisme de correction simple et robuste : **devancer la cible de réduction de 85 % de 2050 à 2045**. Cette approche permet de compenser un rythme plus lent de décarbonation avant 2030 tout en maintenant une trajectoire compatible avec les exigences scientifiques. Elle respecte également le principe d'équité internationale, en tenant compte des responsabilités et capacités différenciées des juridictions.

Pour assurer la crédibilité de cette trajectoire, il est aussi essentiel de clarifier la place de la **séquestration du carbone** dans l'effort collectif. La séquestration biologique – dans les forêts, les milieux humides et les sols – doit être prioritairement utilisée pour neutraliser les émissions du secteur de l'ATCATF, tandis que la séquestration permanente, notamment par captage et stockage, doit compenser les émissions résiduelles des secteurs d'activité à l'horizon 2045. Cela permettra au Québec de maintenir une approche rigoureuse et transparente, alignée sur les meilleures pratiques internationales.

## Symbiose agroalimentaire Montérégie : transformer les résidus en richesse locale

Partenaires: CRE Montérégie, Agglomération de Longueuil, MRC d'Acton, MRC de Marguerite-D'Youville, MRC des Maskoutains, MRC de Rouville, MRC de Pierre-De Saurel, MRC de la Vallée-du-Richelieu, MRC de Beauharnois-Salaberry, MRC du Haut-Richelieu, MRC du Haut-Saint-Laurent, MRC des Jardins-de-Napierville, MRC de Roussillon, MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Période: 2019 - toujours en cours

Depuis 2019, Symbiose agroalimentaire Montérégie (SAM) révolutionne le secteur agroalimentaire régional en créant un écosystème où les résidus des uns deviennent les ressources des autres. Grâce à l'accompagnement d'experts, producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs découvrent de nouvelles façons d'optimiser leurs matières résiduelles, de réduire leurs coûts et de développer des produits plus durables – tout en renforçant la résilience de la filière agroalimentaire.

Les résultats parlent d'eux-mêmes : 360 organisations impliquées, 800 offres et demandes de synergies identifiées et, surtout, 38 207 tonnes de matières valorisées, dont 35 863 tonnes évitées de l'enfouissement. Ces synergies ont permis d'éviter 109 075 t eq. CO<sub>2</sub> et de générer plus de 10,5 millions \$ en bénéfices économiques, malgré l'impossibilité de comptabiliser l'ensemble des retombées.

À travers ses ateliers de maillage, ses visites d'entreprises et son accompagnement personnalisé, SAM active un cercle vertueux d'innovation : mutualisation d'équipements, partage d'expertise, diversification des débouchés et développement de produits distinctifs à faible empreinte environnementale.

SAM montre qu'une économie circulaire territoriale est non seulement possible, mais rentable, mobilisatrice et porteuse d'avenir. En stimulant la collaboration et la créativité, la Montérégie devient un exemple concret de circularité appliquée, où chaque tonne de résidus valorisée raconte une histoire de transition réussie.

Pour le RNCREQ, se doter d'une vision à long terme – incluant des jalons intermédiaires clairs – constitue un levier essentiel pour sécuriser les investissements, mobiliser les acteurs régionaux et garantir que chaque étape de la transition contribue à bâtir le Québec résilient, prospère, juste et libre de ses choix auquel nous aspirons, comme individus tout comme société.

La prévisibilité est une condition sine qua non de la réussite climatique. En adoptant une trajectoire ambitieuse et cohérente, le Québec envoie un message clair : il choisit d'être un gagnant de la transition, pas un spectateur. Il choisit de renforcer l'autonomie de ses régions, de protéger son économie et de s'inscrire dans le peloton de tête mondial.

### **Le RNCREQ recommande les actions suivantes:**

**Devancer la cible de carboneutralité à 2045, en cohérence avec les meilleures juridictions, l'inscrire dans notre corpus législatif et l'adopter par décret.**

**Adopter officiellement une trajectoire de décarbonation fondée sur des jalons intermédiaires obligatoires (2035 et 2040).**

**Intégrer la séquestration carbone dans nos cibles de réduction de GES.**

## Orientation 4. Une gouvernance climatique moderne : des budgets carbone québécois et des feuilles de route sectorielles

Pour réussir la transition climatique, le Québec doit se doter d'une gouvernance moderne, transparente et prévisible pour aligner sa gouvernance avec le leadership qu'il prétend exercer.

Les constats sont clairs : en l'absence d'une trajectoire formelle au-delà de 2030 et d'outils permettant de suivre l'évolution des émissions cumulées, l'État québécois se prive d'un levier essentiel pour coordonner l'action publique, mobiliser les acteurs économiques et soutenir les régions. Les analyses du CCCC montrent que cette carence réduit l'efficacité des politiques climatiques, fragilise la confiance du public et nuit à la compétitivité du Québec. À l'inverse, les juridictions qui se sont dotées de tels mécanismes font également partie des chefs de file de l'action climatique. Parmi ceux-ci figurent le Royaume-Uni, la France, la Nouvelle-Zélande, la Suède et l'Allemagne.

**Les budgets carbone** représentent la réponse la plus structurante à ce défi. Inspirés des meilleures pratiques internationales – dont celles du Royaume-Uni, pays pionnier en la matière depuis 2008 – les budgets carbone permettent de fixer des plafonds d'émissions pour des périodes données, en cohérence avec les cibles 2030, 2035, 2040 et 2045. Ils confèrent une visibilité unique aux acteurs économiques, clarifient les responsabilités institutionnelles et assurent un suivi rigoureux des trajectoires. Ils constituent également un outil pédagogique précieux, permettant à la population de mieux comprendre où nous en sommes et où nous devons aller.

Le Québec dispose déjà d'un avantage important : le système de plafonnement et d'échange (SPEDE), qui couvre environ 80 % des émissions québécoises. Ce mécanisme – reconnu comme l'une des plus robustes en Amérique du Nord – offre un terrain idéal pour intégrer les budgets carbone sans complexité administrative excessive. Le défi n'est donc pas opérationnel, mais politique : choisir d'adopter un outil moderne, cohérent et aligné sur les standards internationaux.

**Mais un budget carbone, à lui seul, n'est pas suffisant. Pour transformer une ambition collective en actions concrètes, le Québec doit mettre en place des feuilles de route sectorielles** pour chacun des principaux secteurs émetteurs : transport, industrie, agriculture, bâtiments, matières résiduelles et énergie. Ces feuilles de route doivent être détaillées, réalistes et actualisées régulièrement. Elles doivent préciser les trajectoires, les actions attendues, les investissements requis, les mesures réglementaires nécessaires, les options de séquestration permanente et les rôles des parties prenantes.

**L'alignement entre le budget carbone global et les feuilles de route sectorielles est le mécanisme qui assure la cohérence d'ensemble** – un élément central des recommandations du CCCC que le RNCREQ fait siennes.

**Ce cadre renouvelé de gouvernance doit également reconnaître explicitement le rôle indispensable des municipalités, des MRC et des régions.** Depuis plus de vingt ans, les collectivités locales sont en première ligne de la transition : plans climat, gestion de la mobilité, protection des milieux naturels, rénovation énergétique, soutien aux entreprises, résilience territoriale, en ne nommant que ceux-ci. Pourtant, leurs responsabilités climatiques se sont élargies beaucoup plus vite que les ressources qui leur sont accordées.

Alors que **les MRC du Québec** élaborent leurs plans climat et leurs nouveaux schémas d'aménagement conformes aux orientations gouvernementales en aménagement du territoire (OGAT), ces exercices demeurent centrés sur les émissions de GES, l'adaptation et l'occupation du territoire. Ils omettent toutefois d'intégrer la planification énergétique, pourtant indispensable à la cohérence d'ensemble de la transition.

À titre comparatif, la France oblige ses collectivités à se doter d'un Plan climat-air-énergie territorial (PCAET), véritable outil opérationnel de coordination de la transition énergétique. Celui-ci inclut, entre autres : un diagnostic complet des réseaux électriques, gaziers et thermiques ; une analyse de la consommation énergétique finale ; une estimation du potentiel régional en énergies renouvelables (solaire, éolien, biomasse, géothermie, chaleur fatale) ; une évaluation des enjeux de distribution ; ainsi que des objectifs chiffrés en efficacité et optimisation énergétique, production locale, stockage, séquestration et évolution coordonnée des réseaux. Plus encore, ces plans doivent arrimer leurs objectifs aux stratégies nationales, prévoir un programme d'actions énergétiques détaillé et intégrer un dispositif rigoureux de suivi et d'évaluation.

À la lumière de ce cadre, il apparaît clairement que **les planifications climatiques québécoises souffrent d'un angle mort majeur : elles ne traitent pas de l'énergie**, alors même que les défis de capacité du réseau d'Hydro-Québec, la croissance de la demande, la planification territoriale, la rentabilité des projets municipaux et l'acceptabilité sociale dépendent directement de choix énergétiques structurés.

**L'absence d'un volet énergétique obligatoire intégré aux démarches des MRC limite aujourd'hui la capacité du Québec à moderniser sa gouvernance climatique, à assurer la cohérence des feuilles de route sectorielles et à garantir une transition techniquement et économiquement viable.**

En somme, les MRC planifient le climat et l'aménagement du territoire, mais sans planifier l'énergie, un angle mort majeur qui fragilise la transition climatique québécoise, limite la cohérence des actions régionales, empêche d'arbitrer entre le développement économique et la réduction des GES, réduit la capacité des municipalités à anticiper les besoins énergétiques et complique la coordination avec Hydro-Québec.

Le RNCREQ recommande de **renforcer les moyens des acteurs municipaux**, notamment en élargissant officiellement la portée des plans climat locaux, en reconnaissant la responsabilité partagée de l'action climatique et en assurant un financement durable pour mettre en œuvre les feuilles de route sectorielles à l'échelle territoriale. Une gouvernance moderne nécessite une mobilisation municipale dotée des ressources correspondantes – un investissement qui produit des retours rapides en réduction des émissions et en résilience.

**Évitons les erreurs du passé, car le Québec a historiquement externalisé le développement des solutions climatiques en misant sur des tiers pour gérer des secteurs et des filières économiques stratégiques.** Pendant des décennies, la gestion des matières résiduelles a illustré les coûts et les limites de cette approche. Aujourd'hui, alors que la séquestration permanente du carbone deviendra un levier clé pour atteindre la carboneutralité en 2045, il serait imprudent de confier ce pilier à des acteurs économiques privés sans une gouvernance publique solide. Comme Hydro-Québec l'a démontré pour la gestion de l'énergie, une approche démocratique, collective et intégrée peut faire du Québec un leader durablement compétitif dans les filières économiques de demain.

## Plan de transition énergétique de l'Outaouais : une région pionnière vers la décarbonation

Partenaires: CREDDO, Ministère de l'Économie, de l'Énergie et de l'Innovation, Université du Québec en Outaouais (UQO), Maison de l'innovation sociale

Période: 2024-2026

Depuis janvier 2024, le CREDDO, mandaté par le MEIE, mène le plan régional de transition énergétique de l'Outaouais (PTEO), le premier du Québec. L'objectif : tracer des trajectoires de décarbonation, construire une vision commune et promouvoir des projets concrets pour réduire les émissions tout en renforçant la résilience régionale.

Le PTEO s'appuie sur des initiatives techniques innovantes :

- Une étude solaire détaillée, en collaboration avec l'UQO, pour exploiter le potentiel solaire des bâtiments et diminuer les îlots de chaleur urbains ;
- Un inventaire régional des charges thermiques pour identifier les futurs réseaux de chaleur ;
- Une démarche d'innovation réglementaire, co-conçue avec la Maison de l'innovation sociale, afin de lever les freins municipaux à la décarbonation des bâtiments et optimiser l'efficacité énergétique des constructions.

Les impacts sont tangibles et multiples : meilleure résilience par rapport aux pannes et délestages, réduction de la précarité énergétique, création d'emplois spécialisés et dynamisation des filières régionales (solaire, biomasse, électrification des bâtiments et des transports).

Au-delà des chiffres, le PTEO est un modèle reproductible : il crée des outils de suivi robustes, favorise la concertation entre acteurs locaux et inspire d'autres régions à structurer leur propre transition énergétique. C'est la preuve qu'une stratégie régionale bien pensée peut transformer la vision climatique en actions concrètes, efficaces et durables.

Adopter des budgets carbone, structurer des feuilles de route sectorielles, renforcer les capacités municipales et se doter d'une gouvernance collective de la séquestration du carbone : voilà les piliers d'un État québécois capable de diriger la transition avec cohérence, ambition et efficacité.

**Ces outils ne sont pas technocratiques, ils sont profondément démocratiques, relèvent d'une logique d'imputabilité et de surveillance des effets de nos décisions et sont adaptés à l'ampleur tout comme à la complexité de la crise climatique.**

Ils permettent de faire du Québec un entrepreneur gagnant dans la transition, en donnant aux acteurs de toutes les régions les moyens de contribuer pleinement à un projet de société commun.

**Le RNCREQ recommande les actions suivantes:**

**Adopter le premier budget carbone québécois quinquennal dès le prochain plan de mise en œuvre, suivi de budgets carbone quinquennaux jusqu'à l'atteinte de la décarbonation.**

**Développer et mettre en œuvre, en concertation avec les acteurs, des feuilles de route sectorielles appuyées sur une planification intégrée climat-énergie-air à l'échelle régionale, et assorties d'une reddition de comptes annuelle.**

**Introduire une évaluation climatique obligatoire pour tout investissement public majeur.**

## **Orientation 5. Encadrer le recours à la séquestration du carbone comme levier complémentaire et déployé de manière graduelle et prudente**

Pour atteindre la carboneutralité et demeurer aligné sur une trajectoire compatible avec le scénario ambitieux du 1,5 °C, le Québec doit clarifier dès maintenant le rôle que jouera la séquestration du carbone dans sa stratégie climatique. Le secteur de l'affectation des terres, du changement d'affectation des terres et de la foresterie (ATCATF) occupe, au Québec, une place singulière : contrairement à ce que l'on observe dans plusieurs juridictions, il constitue **une source nette d'émissions**, en raison principalement de la dégradation des produits du bois et de certaines pratiques d'aménagement. Entre 1990 et 2022, ce secteur a généré en moyenne 13,7 Mt éq. CO<sub>2</sub> par année – soit l'équivalent de 16 % des émissions moyennes des autres secteurs d'activité (MELCCFP, 2024b).

Cette réalité impose une réflexion stratégique claire : **le Québec ne peut pas compter uniquement sur ses milieux naturels pour compenser ses émissions résiduelles dans les secteurs couverts par son bilan de gaz à effet de serre.** La séquestration biologique demeure essentielle, mais elle doit être considérée comme un mécanisme temporaire, vulnérable aux perturbations naturelles, aux aléas climatiques et aux changements d'usage des terres. Le CCCC insiste d'ailleurs sur la nécessité de distinguer la séquestration naturelle – variable et réversible – de la séquestration permanente, indispensable pour compenser les émissions résiduelles à long terme.

Dans ce contexte, le RNCREQ soutient la recommandation du CCCC : **la séquestration naturelle devrait servir prioritairement à neutraliser les émissions du secteur de l'ATCATF**, tandis que les émissions résiduelles des autres secteurs – principalement d'origine fossile – doivent être compensées par des formes de séquestration permanente, notamment le captage et le stockage géologique (CSC) ou par d'autres technologies émergentes. Cette clarification est essentielle pour garantir la transparence, éviter les doubles comptes et assurer la crédibilité de la trajectoire québécoise.

À l'échelle internationale, les technologies de captage et stockage connaissent une croissance rapide, mais encore très insuffisante pour répondre aux besoins mondiaux. Actuellement, les installations en opération séquestrent environ 50 Mt de CO<sub>2</sub> par année. Or, les scénarios compatibles avec 1,5 °C prévoient une hausse à 1 Gt d'ici 2030 – soit 20 fois plus – et à 7,6 Gt d'ici 2050 – soit 152 fois plus. À ce rythme, seulement 10 % du potentiel de stockage global nécessaire pourrait être atteint d'ici 2050 (Ampomah et coll., 2024).

C'est pourquoi le RNCREQ recommande que le Québec adopte **une stratégie claire pour le développement de la séquestration permanente**, fondée sur deux principes :

1. **Responsabilité publique et gouvernance collective** afin de garantir une planification intégrée, durable et démocratique des infrastructures de séquestration ;
2. **Développement prudent et conforme aux meilleures pratiques scientifiques**, en priorisant les technologies les plus robustes et les sites dont le potentiel géologique est confirmé.

Le secteur de l'ATCATF devrait également devenir un véritable levier climatique s'appuyant sur l'expertise des régions du Québec. Le CCCC recommande qu'il se voie attribuer une cible spécifique de carboneutralité, fondée sur :

- L'amélioration de la durée de vie et de la fin de vie des produits du bois ;
- L'augmentation de la séquestration dans les terres cultivées et les forêts aménagées ;
- Le suivi intensif des perturbations naturelles et de leurs impacts sur les stocks de carbone ;
- Un plan rigoureux de gestion du risque de relâchement du carbone stocké vers l'atmosphère causé par des perturbations naturelles (ex. : feux de forêt, sécheresses, insectes ravageurs) ou des activités humaines (ex. : déboisement).

## Inventaire Carbone : mettre en lumière la puissance cachée des milieux humides au Centre-du-Québec et partout ailleurs

Partenaires: CRE du Centre-du-Québec et 9 autres CRE, RNCREQ, MELCCFP, MRC régionales, propriétaires privés, laboratoires universitaires.

Période: 2024-2027

Au Centre-du-Québec, le CRE coordonne depuis 2024 un projet novateur qui transforme notre compréhension de la séquestration carbone : inventorier et mesurer précisément les stocks de carbone des milieux humides pour orienter les politiques de conservation du Québec. Grâce à une méthodologie validée par le laboratoire Geotop. L'équipe régionale, en collaboration avec neuf autres CRE, collecte des données fines – profondeur, densité et type de sol – sur des centaines de sites, avec 1 600 à 2 000 stations prévues d'ici 2027.

Ces données, transmises au Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) via un outil de cartographie et d'analyse spatiale (ESRI), enrichiront la base nationale de modélisation des gaz à effet de serre et permettront d'identifier les milieux les plus stratégiques à protéger, notamment les tourbières boisées et ouvertes. Déjà, 428 stations ont été inventoriées en 2025, marquant une avancée significative dans l'acquisition de connaissance. L'initiative vise à inventorier 1 600 à 2 000 stations sur trois ans.

L'impact dépasse largement la science : le projet mobilise les MRC, les municipalités et les propriétaires et renforce les capacités régionales en matière de planification climatique. La conservation des milieux identifiés permettra de maintenir plusieurs milliers de tonnes de CO<sub>2</sub> séquestrées, tout en soutenant la biodiversité, la régulation hydrique et l'équité territoriale.

Une initiative qui montre comment les régions peuvent, par la science et la collaboration, devenir des moteurs de la stratégie québécoise de séquestration carbone.

Pour le RNCREQ, agir sur le secteur de l'ATCATF est autant une priorité climatique qu'une opportunité stratégique. Les régions disposent d'un savoir-faire unique en matière de gestion des milieux naturels, de conservation, d'agriculture durable et de foresterie intelligente. En mobilisant ces forces, le Québec peut

réduire les émissions du secteur, accroître la séquestration biologique et renforcer la résilience de ses écosystèmes.

Mais pour y parvenir, le Québec doit se doter d'un cadre clair, stable et structurant qui intègre la séquestration du carbone de manière progressive et responsable. Il s'agit bien d'une stratégie complémentaire - telle une police d'assurance. Elle doit aussi être encadrée, planifiée et gouvernée dans une logique d'intérêt public, afin de garantir que les bénéfices soient partagés et que les risques soient correctement gérés.

Pour le RNCREQ, intégrer pleinement la séquestration du carbone – dans toute sa complexité – constitue un pilier essentiel d'une politique climatique sérieuse, responsable et alignée sur les meilleures pratiques internationales. C'est une condition clé pour assurer une trajectoire crédible vers la carboneutralité et pour faire du Québec un véritable gagnant de la transition.

**Le RNCREQ recommande les actions suivantes:**

**Adopter une stratégie de séquestration du carbone explicitant clairement les limites et mises en garde, potentiels et conditions de déploiement graduel et responsable.**

**Prioriser les solutions naturelles et limiter les crédits compensatoires à des pratiques rigoureusement vérifiées.**

**Établir une cible de carboneutralité et des jalons intermédiaires pour le secteur ATCATF afin d'en faire un contributeur net à la réduction des émissions.**

# Conclusion

Le Québec se trouve à la croisée des chemins. Les impacts climatiques s'intensifient, les coûts de l'inaction augmentent rapidement et les pressions internationales s'accroissent. Pourtant, jamais les solutions n'ont été aussi nombreuses, accessibles et porteuses d'opportunités pour nos régions. Le présent mémoire propose **une voie ambitieuse, cohérente et rassembleuse** pour que le Québec devienne un chef de file climatique, et surtout, pour qu'il protège sa population, sa prospérité et son autonomie.

**Les recommandations du RNCREQ sont structurantes et constructives.** Elles reposent sur les meilleures analyses scientifiques, sur les travaux solides du Comité consultatif sur les changements climatiques et sur l'expertise unique des régions du Québec. Elles permettent au Québec de renouer avec une ambition climatique à l'image de ce qu'il est capable d'accomplir lorsqu'il se donne les moyens d'agir.

Rehausser la cible 2030, définir des jalons crédibles jusqu'à la carboneutralité en 2045, moderniser la gouvernance climatique, intégrer pleinement la séquestration du carbone et soutenir les acteurs des régions : ces choix ne représentent pas des contraintes, mais bien des leviers pour bâtir un Québec plus résilient, plus juste et plus prospère. Ils constituent une assurance collective face aux risques croissants, tout en nous positionnant parmi les juridictions les plus dynamiques au monde en matière de transition énergétique et climatique.

Ce mémoire porte aussi un message clair : **les régions sont prêtes.** Elles innovent, elles élaborent des solutions concrètes, elles mobilisent leurs communautés et elles démontrent chaque jour que la transition est non seulement possible, mais qu'elle crée de la valeur sociale, économique et environnementale. Le Gouvernement du Québec peut compter sur cette force territoriale exceptionnelle pour réussir la transition, à condition de lui donner les moyens de participer pleinement à l'effort collectif.

Le Québec a déjà prouvé, à travers son histoire, qu'il savait faire preuve de vision, d'audace et de leadership quand les circonstances l'exigeaient. Aujourd'hui, les circonstances l'exigent à nouveau. L'ambition climatique n'est pas un pari incertain : c'est une décision stratégique qui protège notre avenir, renforce notre économie et unit les Québécois autour d'un projet de société rassembleur.

Le RNCREQ invite le gouvernement à saisir cette occasion. À regarder au-delà des contraintes immédiates pour adopter une trajectoire et investir les moyens à la hauteur des défis – et surtout des possibilités. À faire du Québec un gagnant de la transition, capable d'influencer, d'innover et de s'épanouir dans un monde qui se décarbone rapidement.

Dans le contexte actuel, réduire nos ambitions climatiques serait un recul stratégique. Le Québec doit au contraire confirmer des cibles élevées ambitieuses, et même les rehausser pour tirer parti de la transition. Il pourra ainsi assurer un avenir plus sûr, plus prospère et plus libre à sa population. Le RNCREQ compte collaborer pour y contribuer.

# Annexe - Initiatives régionales additionnelles des CRE

## **Partenariat Climat Outaouais : une mobilisation régionale sans précédent pour accélérer la transition**

Partenaires: Ville de Gatineau, MRC des Collines de l'Outaouais, MRC de Pontiac, Mobi-o, fondations privées, Université du Québec en Outaouais, Good4Global et CREDDO

Période: en continu, avec la tenue d'un Sommet Climat annuel

Avec le Partenariat Climat Outaouais (PCO), la région s'est dotée d'une véritable structure de gouvernance climatique – un espace commun où 45 organisations publiques, économiques, communautaires et institutionnelles travaillent ensemble pour réduire les GES et aligner leurs actions sur les cibles nationales. Une première au Québec à cette échelle.

Le PCO orchestre six chantiers majeurs – mobilité, énergie, bâtiments, financement et adaptation – appuyés par un cadre régional partagé d'indicateurs et de suivi. Son rôle : harmoniser les actions, éviter les duplications, et accélérer les projets qui génèrent de vrais gains climatiques sur le terrain.

En 2025, cette dynamique a pris une ampleur historique avec le Sommet Climat Outaouais, qui a rassemblé près de 300 décideurs régionaux : maires, DG, entreprises, institutions, scientifiques. Au cœur des échanges, une conclusion forte et unanime : l'Outaouais doit se doter d'un plan climatique coordonné, orienté vers l'action concrète – isolation des bâtiments, mobilité durable, adaptation.

Le Sommet a déclenché une vague d'engagements immédiats :

- Plusieurs municipalités ont entrepris de mettre à jour leurs inventaires GES, accompagnées par le PCO.
- De nouveaux projets collectifs en mobilité et en énergie ont été déposés.
- Le Plan de transition énergétique de l'Outaouais (PTEO) a été intégré aux travaux du PCO, accélérant sa mise en œuvre.
- Un réseau d'échanges permanent s'est formé entre les 45 organisations participantes.

Et surtout, des acteurs clés de la région – UQO, ID Gatineau, Groupe Alexma, Tourisme Outaouais et plusieurs entreprises – ont annoncé des actions immédiates : investissements majeurs en énergie solaire, création d'un fonds en développement durable, intégration de normes de construction écologique, réduction de déchets, électrification d'équipements, covoiturage, nouveaux rapports d'impact annuels.

Ces engagements témoignent d'un changement culturel profond : la lutte climatique devient un chantier collectif, partagé par les municipalités, la société civile et les entreprises.

Les retombées attendues sont considérables : cohérence accrue des actions régionales, réduction tangible des GES (mobilité, bâtiments, énergie), résilience des communautés rurales et urbaines, économies administratives, accélération des projets, et un sentiment renouvelé de capacité d'agir.

Le PCO démontre qu'une région entière peut se mobiliser, s'organiser et passer à l'action – ensemble. L'Outaouais devient un modèle émergent de gouvernance climatique territoriale.

## Horizons partagés : réinventer la mobilité et l’habitat rural grâce à l’auto partagée dans les milieux ruraux de l’Outaouais

Partenaires: CREDDO, MRC des Collines-de-l’Outaouais, Municipalité de Chelsea, Municipalité de La Pêche, Multivesco, 3 promoteurs immobiliers, Communauto.

Période: 2024-2031

Dans la MRC des Collines-de-l’Outaouais, un projet pilote ambitieux redéfinit la manière de se déplacer – et d’habiter – en milieu rural. Horizons partagés, mené en collaboration avec Chelsea, La Pêche, Communauto et quatre promoteurs immobiliers, démontre qu’un service de voitures partagées peut devenir une véritable alternative à l’auto-solo, même là où les distances sont grandes et le tissu urbain peu dense.

L’idée est simple, mais transformative : remplacer l’obligation d’aménager des stationnements par une offre structurée de voitures en libre-service. Résultat? 200 cases de stationnement évitées dans trois nouveaux projets résidentiels, représentant environ 600 unités d’habitation, et le déploiement prévu de 8 à 16 véhicules partagés selon les phases.

Mais l’innovation ne s’arrête pas là. Le projet mesure rigoureusement ses impacts à l’aide d’indicateurs éprouvés. En s’appuyant sur les données reconnues de Martin & Shaheen et du Handbook for Analyzing GHG Reductions, chaque véhicule partagé permet une réduction nette importante des kilomètres parcourus (VMT/VKT), contribuant directement à la baisse des émissions de GES – tout en augmentant la valeur foncière et en réduisant les coûts de construction associés aux stationnements.

Les co-bénéfices sont tout aussi structurants :

- Équité territoriale, en offrant l’accès à un véhicule sans le fardeau financier complet.
- Économie substantielle pour les ménages, pouvant économiser entre 6 000 et 10 000 \$ par année en abandonnant la seconde voiture.
- Densification douce, grâce à la réduction des îlots de chaleur et de l’emprise au sol des stationnements.

Horizons partagés prouve que la mobilité durable n’est pas qu’un enjeu urbain : c’est un moteur d’innovation, d’équité et de transition climatique pour les milieux ruraux.

## Pratico-Vélo: accélérer la mobilité active utilitaire au Centre-du-Québec

Partenaires: CRE Centre-du-Québec (coordination), MELCCFP (financement), ECCC (financement), garages et entreprises locales, CAA Québec, soumissionnaires (Complexe EV, Studio Vélo, Cargone, Dumoulin, MOBEO).

Période: 2025-2028

Pratico-Vélo teste, à l’échelle régionale, le potentiel des vélos à assistance électrique (VAÉ) pour remplacer des déplacements utilitaires en voiture. Porté par le CRECQ et soutenu par le Fonds pour dommages à l’environnement et Action-Climat Québec, le projet mise sur des prêts gratuits de trois mois, des formations obligatoires et un suivi structuré des usages.

Déployé à Drummondville et dans la MRC de l'Érable, il compte déjà 21 VAÉ en circulation — incluant des vélos-cargos — auprès d'entreprises, de garages, de familles et de commerces. La participation est élevée, et une extension est prévue en 2026. L'initiative bénéficie d'une bonne visibilité médiatique.

Les premiers résultats montrent une réduction notable des VKT grâce à la substitution de trajets automobiles par des déplacements en VAÉ, représentant plusieurs tonnes de CO<sub>2</sub> évitées par saison. Les co-bénéfices sont significatifs : économies pour les ménages et organisations, amélioration de la santé, image écoresponsable et meilleur accès à la mobilité active en milieu semi-urbain.

En mobilisant des partenaires variés (CAA Québec, garages et entreprises locales, fournisseurs spécialisés), Pratico-Vélo crée un écosystème régional favorable au déploiement de solutions de mobilité durable.

**Une démonstration concrète que le VAÉ peut devenir un outil efficace de réduction des GES dans les déplacements quotidiens.**

## Symbiose Québec+ — Accélérer l'écologie industrielle dans la Capitale-Nationale

Partenaires: CRE Capitale-Nationale, industries, commerces et institutions (ICI)

Période: 2020-2023 (à nouveau en cours depuis la fin de 2024)

Symbiose Québec+ accompagne les industries, commerces et institutions (ICI) de la Capitale-Nationale dans la mise en place de maillages permettant de détourner les matières de l'incinération et de l'enfouissement. Le CRE-Capitale agit comme intermédiaire : il recueille les offres et demandes de matières, identifie des synergies possibles, met en relation les entreprises et documente les retombées.

Sur deux ans, le projet a permis de valoriser 30,7 millions de kilos de matières, de générer 4,1 millions \$ d'économies opérationnelles et d'éviter 441 700 kg de CO<sub>2</sub> e. Symbiose Québec+ démontre ainsi le potentiel concret de l'écologie industrielle pour réduire les déchets, optimiser les coûts et diminuer l'empreinte carbone régionale.

## ÉCLOT 2 — Quand la collaboration fait rouler l'économie circulaire dans le secteur des transports de la Capitale-Nationale

Partenaires: CRE Capitale-Nationale, valoristes, récupérateurs et recycleurs

Période: 2023-2025

ÉCLOT 2, porté par le CRE Capitale-Nationale, vise à soutenir les entreprises d'économie sociale en économie circulaire de l'Agglomération de Québec en développant des solutions collectives aux enjeux de logistique, de transport et d'entreposage. Le projet a réuni des valoristes, récupérateurs et recycleurs afin de créer des synergies concrètes autour du partage d'espaces et de trajets.

Sur deux ans, 5 entreprises ont participé au projet, partageant un entrepôt de 650 pi<sup>2</sup> et réalisant 114 mutualisations de transport. ÉCLOT 2 a généré une rentabilité de 17 082,70 \$ et permis une réduction de 2,5 tonnes de CO<sub>2</sub>e, démontrant l'efficacité de la

mutualisation logistique pour renforcer l'économie circulaire régionale.

### **Le sud des Laurentides à portée de pédale : un réseau de vélos à assistance électrique pour tous**

Partenaires: CRE Laurentides, Ville de Mirabel, MRC d'Argenteuil, MRC Deux-Montagnes, MRC de Thérèse-de Blainville

Période: 2021-2024

Le plan de déploiement d'un réseau de vélos à assistance électrique en libre-service réunit la Ville de Mirabel et les MRC d'Argenteuil, Deux-Montagnes et Thérèse-de Blainville. L'objectif est de réduire la dépendance à l'auto solo en offrant une alternative efficace pour les premiers et derniers kilomètres, mais aussi pour rendre le vélo accessible malgré les distances ou la topographie. Le projet propose un réseau cohérent pour l'utilisateur, indépendamment des limites administratives, et s'appuie sur un cadre de référence favorisant la cohérence du déploiement.

Les retombées sont multiples : sur le plan social, le projet offre une alternative de déplacement et améliore la santé; sur le plan environnemental, il contribue à la réduction des émissions de GES et de la pollution atmosphérique; sur le plan économique, il facilite l'embauche et le maintien en poste des travailleurs tout en diminuant les coûts liés à l'utilisation de la voiture.

### **Se stationner pour mieux rouler : un réseau de stationnements incitatifs qui connecte la mobilité dans les Laurentides**

Partenaires: CRE Laurentides, Laurentides en Santé, Gouvernement du Canada, TACL, TACAL, exo, MRC d'Argenteuil, MOBA, BMR Dagenais et les municipalités suivantes: Brownsburg-Chatham, Blainville, Bois-des-Filion, Brébeuf, Ferme-Neuve, Gore, Grenville, La Minerve, Labelle, Lac-des-Écorces, Lac-Saint-Paul, Lachute, Lantier, Mirabel, Mont-Laurier, Montcalm, Piedmont, Prévost, Rivière-Rouge, Saint-Adolphe-d'Howard, Saint-Colomban, Saint-Jérôme, Saint-Joseph-du-Lac, Saint-Sauveur, Sainte-Agathe-des-Monts, Sainte-Anne-des-Lacs, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Val-des-Lacs, Val-Morin.

Période: 2022 à ce jour

Le déploiement d'un réseau régional de stationnements incitatifs dans les Laurentides vise à faciliter l'accès aux services de transport collectif et à encourager le covoiturage, en valorisant des espaces existants souvent sous-utilisés. Ce projet rassemble de nombreux partenaires, dont Laurentides en Santé, le Gouvernement du Canada, exo, les MRC d'Argenteuil et de Thérèse-de-Blainville, ainsi que des dizaines de municipalités, afin de créer un réseau cohérent au service des usagers, indépendamment des limites administratives.

Aujourd'hui, près de 35 municipalités bénéficient de ce réseau, offrant des centaines de cases de stationnement, dont près de 150 réservées pour les utilisateurs, réparties sur plus de 70 sites.

Les bénéfices de cette initiative sont multiples :

- Sociaux : offrir une alternative à l’auto solo, réduire les contraintes liées aux premiers kilomètres et faciliter le covoiturage.
- Environnementaux : diminuer les émissions de GES et la pollution atmosphérique.
- Économiques : réduire les coûts de transport pour les ménages et faciliter l’embauche et le maintien en poste de la main-d’œuvre sans voiture.

Ce projet démontre comment optimiser des infrastructures existantes peut créer de réels changements de comportements, améliorer la mobilité régionale et contribuer à un territoire plus durable et inclusif.

Des projets similaires sont également portés par les CRE de Lanaudière, de la Montérégie, de l’Estrie, du Centre-du-Québec, de Chaudière-Appalaches et du Saguenay.

## Bouger ensemble dans les Laurentides - une mobilité durable pour tous

Partenaires: CRE Laurentides, Conseil des préfets et des élus de la région des Laurentides, MAMH, Ville de Mirabel, MRC d’Argenteuil, MRC Deux-Montagnes, MRC de Thérèse-de Blainville, MRC de La Rivière-du-Nord, MRC des Pays-d’en-Haut, MRC des Laurentides, MRC d’Antoine-Labelle

Période: 2024-2028

La Table de concertation régionale en mobilité durable réunit un large éventail de partenaires, dont le Conseil des préfets et des élus des Laurentides, le Ministère des Affaires municipales et de l’Habitation, la Ville de Mirabel, et les 7 MRC de la région. Ensemble, ils mettent leurs compétences au service d’un plan de mobilité durable régional, basé sur un portrait de chaque territoire et un diagnostic réaliste des besoins et enjeux locaux.

À partir de cette analyse, un plan d’action concret et concerté sera déployé à court, moyen et long terme, avec un budget dédié aux premières étapes. L’objectif : agir rapidement pour bonifier l’offre en mobilité durable, améliorer les déplacements pour tous, et particulièrement pour les populations plus vulnérables, comme les jeunes et les aînés.

Les bénéficiaires de cette initiative sont nombreux :

- Sociaux : amélioration de la santé et réduction de l’isolement pour les populations vulnérables.
- Environnementaux : diminution des émissions de GES et des polluants atmosphériques.
- Économiques : réduction des coûts de transport pour les ménages et soutien à l’embauche et au maintien en poste de la main-d’œuvre.

Grâce à ce projet, les Laurentides posent les bases d’une mobilité durable inclusive, capable de répondre aux besoins actuels et futurs de tous les citoyens.

## Chauffer à la biomasse forestière résiduelle en remplacement du mazout

Partenaires: CRE du Bas-Saint-Laurent, le Collectif régional de développement du Bas-Saint-Laurent, les huit SADC du BSL, les huit MRC du BSL, la Fédération des groupements forestiers du BSL, le Syndicat des producteurs forestiers du BSL.

Période: depuis 2020.

Pour une région forestière comme le Bas-Saint-Laurent, le recours au chauffage à la biomasse forestière résiduelle n'a que des avantages. En plus de consolider le secteur économique forestier et les collectivités dont il est une pierre d'assise, cette avenue permet à la fois de diminuer les coûts de chauffage et de se libérer d'une dépendance à une énergie fossile importée de l'extérieur du Québec.

Dans le cadre de la mise sur pied d'un Écosystème énergétique régional à l'échelle du Bas-Saint-Laurent, le CREBSL et ses partenaires sont à monter un guichet d'accompagnement pour aider les gestionnaires de bâtiments intéressés par ce mode de chauffage à cheminer dans leur réflexion et leur projet de conversion. Cet accompagnement est une suite logique à la publication d'un document de vulgarisation en 2022 sous forme de boîte à outils et aux diverses activités de communications pour faire connaître les bénéfices de cette source d'énergie locale et durable.

Lorsque constituée de résidus inutilisés des coupes forestières ou des usines de transformation du bois et distribuée en circuit court, la biomasse forestière résiduelle a une faible empreinte climatique. Le carbone émis lors de sa combustion provient du cycle atmosphérique du carbone et ne représente pas un ajout à ce système, contrairement au carbone extrait du sol puis rejeté dans l'atmosphère par la combustion des énergies fossiles. Son recours est donc un bon moyen de se sevrer du mazout, qui représente toujours près de 6% de l'énergie servant au chauffage au Québec, et pour lequel une électrification complète ne ferait qu'accroître les pointes hivernales qui dépassent la capacité à court terme de production d'électricité à faible empreinte carbone d'Hydro-Québec.

# Bibliographie

Ampomah, W., Morgan, A., Koranteng, D. O., & Nyamekye, W. I. (2024). CCUS Perspectives: Assessing Historical Contexts, Current Realities, and Future Prospects. *Energies*, 17(17), Article 17. (Cité par le CCCC)

Comité consultatif sur les changements climatiques (2025). Définir l'ambition climatique du Québec: Cibles et trajectoires de décarbonation. Huitième avis du Comité consultatif sur les changements climatiques.

Cour internationale de justice (2025). Obligations des États en matière de changement climatique, avis consultatif, La Haye.

Gouvernement du Québec. (2025). Climat, Faits saillants 2024.

Institut climatique du Canada (2022). *Damage Control : Reducing the Costs of Climate Impacts in Canada*.

Institut de la statistique du Québec (2025). Évolution de l'empreinte carbone des ménages, des exportations et de la société québécoise de 2017 à 2021.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2024a). Changements climatiques. Faits saillants 2024. Bilans climatologiques officiels et répertoire divers événements climatiques qui ont marqué le Québec ces dernières années.

Ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques, de la Faune et des Parcs (MELCCFP) (2024b). GES 1990-2022. Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2022 et leur évolution depuis 1990. 66 p.

Organisation météorologique mondiale (2025). *State of Global Climate 2024*. No 1368